

Pour se distinguer de ses frères, sans doute, François se faisait appeler le Chevalier de Villiers. Et qu'on veuille bien le remarquer, *Chevalier* ne signifie pas nécessairement Croix de St-Louis. On pouvait être chevalier longtemps avant d'être décoré ; tel fut le cas pour celui-ci. (1)

François de Villiers était à la Rivière St-Joseph avec son père et ses frères ; il prit part au combat contre les Sakis, le 16 septembre 1733.

Trois jours après, il accompagna son frère Nicolas-Antoine qui s'était mis à la poursuite des ennemis ; pendant le combat qui eut lieu quand on les eut rejoints, le Chevalier fut blessé au bras d'un coup de fusil. C'est du moins ce que disent Beauharnois et Hocquart dans leur lettre du 11 novembre 1733 où ils font le récit de ce dernier coup et indiquent le nombre des morts et des blessés : " Du côté du Sr de Villiers, son frère, cadet à l'aiguillette, a été blessé d'un coup de fusil dans le bras." (2) Dans d'autres lettres le gouverneur dit que Villiers, cadet à l'aiguillette, a été blessé dans l'affaire contre les Renards ou encore à l'action où son père fut tué. Nous nous en tenons plutôt à celle que nous venons de citer.

Des documents postérieurs à ces lettres nous apprennent qu'il s'agit bien ici du Chevalier.

Nicolas-Antoine de Villiers qui était resté commandant du fort par la mort de son père, envoya la nou-

---

(1) " Le fils aîné d'un baron, le troisième fils d'un comte, le cinquième fils d'un marquis étaient appelés Chevaliers sans appartenir à aucun ordre de Chevalerie." — *Bescherelle*, cité par M. B. Sulte qui ajoute qu'on a imité tout cela dans la Nouvelle-France. — *Bulletin des Recherches Historiques*, VIII, p. 36.

(2) *Correspondance générale*, vol. 60, p. 134.